

La rénovation de la voie professionnelle dans les CPC

Pendant ce temps... les CPC continuent leurs travaux en cours (rénovation, abrogation, création de diplômes). Vous pouvez consulter les compte-rendus des collègues sur le site du snetaa.org, rubrique CPC.

Pour ce qui concerne les réunions qui se sont tenues depuis l'annonce de l'implantation des bac pro 3 ans, les CPC qui se sont réunies ont eu l'occasion d'en débattre.

La 17^e CPC Hôtellerie-Restauration-Tourisme, les professionnels

L'avis des membres de la CPC est unanime : le BAC PRO en 3 ans n'est pas du tout adapté à notre filière !

2/3 des emplois du secteur sont pourvus au niveau V qui, pour les professionnels, est un très bon niveau d'insertion.

L'inquiétude est grande et les questions nombreuses : quid de la seconde pro ? Comment seront définis les champs professionnels et comment inclure l'Hôtellerie-Restauration dans ceux-ci ?

Après consultation du CIC, les CPC devront construire les certifications et le BEP rénové.

Tout commence par l'identification et la définition des champs professionnels qui dépendra des secteurs. En hôtellerie le BEP est suivi d'un seul bac pro et reste donc une filière spécifique.

La 12^e CPC Industries graphiques

Les membres de la CPC ont déploré l'abandon du niveau V et le cursus 2 + 2, qui permettaient de tenir compte des difficultés de certains élèves. Dans sa grande majorité, **la commission ne s'est pas déclarée favorable au bac pro 3 et reste très critique.**

20^e CPC Carrières sanitaire et sociale (Consultez aussi l'AP Janvier 2008)

Le passage à un cursus en 3 ans dans cette filière pose plusieurs problèmes :

- les champs professionnels couverts regroupent des diplômes relevant de divers ministères et donc de leurs propres CPC (Affaires sociales, Santé, Jeunesse et sport, Emploi et solidarité)
- Un seul bac pro existe et est très récent, c'est le bac pro SPVL, qui n'a que très peu été développé et qui est plutôt du domaine du social, voire de la politique de la ville ! mais il ne reflète pas l'essentiel des poursuites d'études post BEP Carrières sanitaires et sociales, ni même leur demande !
- Il est important de maintenir un niveau 5 bien identifié à double finalité : poursuites d'études et insertion !
- Le BEP reste encore un moyen d'accès aux concours des formations de la santé ou des autres ministères.
- Enfin le BEP CSS est reconnu et validé dans les conventions collectives des secteurs concernés (Maintien à domicile, fonction publique territoriale...) et a donné lieu à un classement dans les grilles de rémunérations.

En conclusion, **cette filière très particulière ne sera pas touchée de façon immédiate par le projet en cours du ministère**, et le ministère se donne **2 voir 3 années** pour y travailler.

11^e CPC Logistique-Transports-Métiers de la sécurité

Un élément a été oublié dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et il est très fortement lié à cette filière, c'est l'âge des élèves : pour conduire un engin motorisé, pour intégrer des services de sécurité, il faut avoir 18 ans...

On est donc loin de la précipitation que l'on a pu constater dans certaines académies pour mettre en place des bacs pro 3 ans dès la rentrée 2008 !...

Les collègues intéressés-es par la rénovation du **CAP Métiers de la sécurité** et du **CAP Cuisine** peuvent y contribuer en contactant le Secteur Pédagogie du SNETAA e.i.L., Catherine LANG, 01 53 58 00 30/31, snetaanat@aol.com. Nous les mettrons en contact avec les collègues qui représentent notre organisation au sein des CPC.